

Démarche	: [CEPS] Déclaration de prix des dispositifs médicaux et produits LPPR (L. 165-2-2 CSS)
Organisme	: Comité économique des produits de santé

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

-- english below --

Cette déclaration des prix nets des produits inscrits sur la LPPR doit être faite annuellement. Deux documents sont disponibles pour vous aider à renseigner la déclaration. Ils peuvent être retrouvés dans la page principale de la déclaration.

La déclaration pour une année doit être faite avant le 31 mars de l'année suivante.

Pour faire le point sur les déclarations à effectuer auprès du CEPS, vous pouvez consulter le lien ci-après :
<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/declaration-de-vente-des-dispositifs-medicaux-et-prestations-au-ceps>

Une pénalité financière peut venir sanctionner un manquement à cette obligation déclarative.

Cette déclaration a été introduite par l'article 39 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 qui a inséré un nouvel article L. 165-2-2 dans le code de la sécurité sociale. Cet article prévoit l'obligation de déclaration des prix (nets de remises ou de taxes) auxquels sont vendus au distributeur au détail les produits inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables (LPP).

This declaration of the net prices of products listed on the LPPR must be made annually. Two documents are available to help you fill in the declaration. They are attached to the declaration page.

<!*> The declaration for 2021 data must be made before 1 June 2022 <!*>

For an overview of the declarations to be made to CEPS, please consult the following link: <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/declaration-de-vente-des-dispositifs-medicaux-et-prestations-au-ceps>

A financial penalty may be imposed for failure to comply with this declaration obligation.

This declaration was introduced by Article 39 of the Social Security Financing Act for 2020, which inserted a new Article L. 165-2-2 in the Social Security Code. This article provides for the obligation to declare the prices (net of discounts or taxes) at which products included in the list of reimbursable products and services (LPP) are sold to retail distributors.

[CEPS] Déclaration de prix des dispositifs médicaux et produits LPPR (L. 165-2-2 CSS)

Je certifie sur l'honneur que les informations renseignées sont correctes

I certify on my honor that the information provided is correct

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Des guides d'utilisateurs sont disponibles. Vous pouvez les retrouver dans cette page (en haut "guide de la démarche") ou sur le site dans la description

guides d'utilisation/user guides : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/declaration-de-vente-des-dispositifs-medicaux-et-prestations-au-ceps>

User guides are available. You can find them on this page or on the website above

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Identification du déclarant

Statut du déclarant

Declarant status

- 1) Operating Company
- 2) Retail distributor supplier

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Exploitant

Fournisseur de distributeur au détail

Année des données déclarées

Year of reported data

Dénomination sociale de l'entreprise

Company name

Numéro de SIRET de l'entreprise

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Déclaration

Déclaration selon le modèle .xlsx demandé

-- english below--

La déclaration doit obligatoirement se faire avec le modèle .xlsm disponible ci-dessous.
Le document ne doit pas être modifié et seul un onglet peut être renseigné, en accord

[CEPS] Déclaration de prix des dispositifs médicaux et produits LPPR (L. 165-2-2 CSS) avec le statut (exploitant/fournisseur) déclaré ci-dessus.

Conseils pratiques :

- 1) respecter l'onglet du statut déclaré
- 2) l'ensemble des colonnes de déciles doit être renseigné - se référer aux guides si nécessaire
- 3) les déciles sont nécessairement par ordre croissant : D1 < D2 < D3 ...
- 3) les prix doivent être exprimés sans le symbole "€"
- 4) sauf exceptions, il ne doit y avoir qu'un seul code par ligne

The declaration must be made using the .xlsm template available below.

The document must not be modified and only one tab may be filled in, in accordance with the status (operator/supplier) declared above.

Practical advice:

- 1) respect the tab of the declared status
- 2) all the deciles columns must be filled in - refer to the guides if necessary
- 3) the deciles are necessarily in ascending order: D1 < D2 < D3 ...
- 3) prices must be expressed without the "€" symbol
- 4) with some exceptions, there should be only one code per line

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Déclaration

-- english below --

La déclaration doit se faire en utilisant le modèle téléchargeable.

Tout autre modèle ne sera pas accepté et l'entreprise devra refaire la déclaration.

The declaration must be made using the downloadable template.

Any other template will not be used and the company will have to make the declaration again.